

REGLEMENT INTERIEUR

Huitième Tournoi de parties rapides M-S Echecs

Tournoi Principal et Tournois Jeunes

Article 1

M-S Echecs organise son huitième tournoi rapide le Dimanche 13 janvier 2019 à la salle André Malraux Rue des Pionniers 57535 Marange-Silvange.

Article 2

Plusieurs compétitions sont organisées simultanément :

Tournoi A : dit tournoi principal, ouvert à tous, mais réservé principalement aux catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Seniors Plus et Vétérans.

Tournois B, C et D : dits tournois jeunes en fonction du nombre d'inscrits par catégorie, réservés aux catégories Pupilles, Poussins et Petits Poussins. Si le nombre de participants dans une catégorie n'est pas suffisants, l'organisation se réserve le droit de réunir deux catégories (ou plus).

Tout jeune peut préférer le tournoi A à un des tournois Jeunes, mais renonce de ce fait à un prix par catégorie d'un des tournois Jeunes.

Tournois inscrits dans le circuit des championnats de Moselle individuels.
Comptabilisé pour le Elo rapide FFE de février 2019 et Elo F.I.D.E.

Article 3

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88ème Congrès de la F.I.D.E à Goynuk (Antalya – Turquie) entrées en application au 01 janvier 2018). Pendant cette manifestation, l'annexe A des Echecs rapides s'applique et plus particulièrement l'article A4.

Les appariements se feront au système suisse intégral (C04 de la FIDE) et seront informatisés par le logiciel PAPI (version 3.32). Aucune protection ne sera appliquée.

Article 4

La cadence est de 12 min + 3 secondes par coup, par joueur en 7 rondes.

Article 5

1. Clôture des inscriptions pour la ronde 1 : 11 Janvier 2019 (sauf cas de force majeure).
2. Vérification des licences de 13 h à 13 h 30.
3. Première ronde à 14 h.
4. Lecture du palmarès et remise des prix vers 18 h 30.
5. Tout joueur absent lors de la lecture du palmarès renonce de fait à son prix.

Article 6

1. Aucune inscription sur place.
2. Seront appariés pour la première ronde tous les joueurs inscrits (Article 5 1.) et ayant réglé leurs droits d'inscription.
3. Droits d'inscription :
Catégories Jeunes : 4 Euros.
Seniors et Vétérans : 8 Euros.
4. Licence F.F.E. (A ou B) obligatoire pour les joueurs français. Les joueurs non-licenciés peuvent prendre une licence B auprès de l'organisateur au tarif suivant : + 20 ans : 7 Euros, - 20 ans : 3 Euros (en plus des droits d'inscription). Les joueurs étrangers, à défaut d'une licence FFE, doivent être licenciés auprès d'une fédération d'échecs reconnue par la F.I.D.E.

Article 7

Tournois A, B, C et D : Des coupes dans chaque catégorie récompenseront les premiers et premières.

La liste définitive des prix sera confirmée par affichage au plus tard avant la cinquième ronde.

Les prix sont non cumulables.

Article 8

Départages : le classement se fait au nombre de points (gain=1 ; nul=0,5 ; perte=0). Le premier départage des joueurs ex-aequo est le buchholz tronqué, le deuxième est la performance. En cas de nouvelle égalité, c'est le joueur le plus jeune qui est déclaré vainqueur.

Article 9

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par les deux joueurs.

Après chaque ronde, le récapitulatif des résultats sera affiché pour permettre une vérification du bon enregistrement des résultats. En cas de mauvaise annonce ou de mauvais enregistrement des résultats, l'arbitre jugera s'il faut changer les appariements de la ronde en cours si cette dernière n'est pas lancée, sinon le changement se fera à l'issue du tournoi. En tout état de cause, le résultat sera corrigé pour la prise en compte du calcul Elo.

Pas de dispositif anti-nulle.

Un joueur ayant 5 minutes de retard perd sa partie.

Article 10

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude convenable, conforme à l'éthique de notre sport (charte du joueur d'échecs).

Les analyses et les blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Eviter les attitudes ou les discussions suspectes.

Toute dégradation entraînera une exclusion.

Les téléphones portables doivent être éteints et en dehors de l'aire de jeu ; le joueur dont le téléphone émet un son perd la partie.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement (deux avertissements oraux équivalent à un avertissement écrit qui entraîne l'exclusion immédiate du Tournoi et une demande de sanction qui sera transmise au D.T.T.S).

Article 11

L'arbitre principal est M. Laurent MORVRANGE (AFO2) assisté de M. Maxime MORVRANGE (AFC), M. Alexandre MORVRANGE (AFC) et M. Camille DAIOS (Arbitre Stagiaire).

Article 12

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses doléances avant le début de la ronde suivante. L'arbitre principal transmettra la réclamation à la commission d'appels sportifs.

Article 13

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur, ainsi que les prescriptions en cas de contrôle anti-dopage.

L'Arbitre Principal

Laurent MORVRANGE

L'Organisateur
pour M-S Echecs

Fabienne MORVRANGE